

« *j'ay aymée et que j'aymeray, combien que peu vous en
« proufite.*

« Or, Madame, je vous supplie, en l'honneur de Dieu,
« qu'il vous plaise me mander *que je me taise, ou que
« je suis vostre serviteur, car des biens de ce monde ne
« me chault.....* » etc., etc..... (Lettre du 17 octo-
bre 1512).

Ce langage serait inexplicable de la part d'un sujet, d'un serviteur tel que Jehan de Paris, si l'on ne voyait percer, à chaque phrase, une grande indignation, une profonde douleur résultant d'une injustice dont il paraît avoir souffert et qui lui donnait le droit de se plaindre.

Peut-être eût-il fait plus sagement de ne pas exhaler sa plainte en termes si amers, d'une façon aussi violente que péu respectueuse ; mais l'artiste éminent, dont nous connaissons la fibre irascible, croyait sans doute qu'il pourrait se justifier, qu'il serait admis à fournir ses preuves, à donner ses explications contre ses ennemis. La princesse préféra l'éloigner.....

Quoi qu'il en soit, tout en blâmant la forme de cette lettre, reconnaissons qu'il y a loin de ce caractère fier et altier qui élève le talent d'un artiste à l'égal de la grandeur souveraine, avec le ton d'humilité vile qu'on lui prête. Il n'adressa aucune *supplique* ; ce qui aurait impliqué, de sa part, un manque de dignité dont il était incapable.

Il accepta la disgrâce dont il fut la victime, dût sa gloire lui être contestée dans l'avenir, à l'occasion de l'œuvre immortelle de Brou dont il a, cependant, fourni les premiers dessins ou patrons !

Encore un mot sur l'église de Brou, au point de vue artistique. On a écrit que l'idéal du style gothique avait été réalisé à Brou comme en Belgique ; qu'aucun autre